

BULLETIN MUNICIPAL N°93 | MAI 2024



Les nouvelles de
CHANONAT





SOMMAIRE

ÉTAT-CIVIL	4	PATRIMOINE	19
VIE MUNICIPALE	5	Il y a 70 ans : la route Jussat-Chanonat	
Un ultime "A Dieu" à Jean-Baptiste Vigné		INFOS PRATIQUES	20
Un CME déjà très actif dans notre commune		Fermeture programmée du réseau cuivre téléphonique dans le Puy-de-Dôme	
Les points importants des conseils municipaux		Devenez Sapeur-Pompier volontaire	
Septembre 2023 - Mars 2024		Manifestation 2024	
Point sur les finances - Années 2023 - 2024		VIE ASSOCIATIVE	22
Les données synthétiques du budget principal 2024		Association pour le don du sang bénévole de Saint-Amant-Tallende - Secteur Chanonat	
La restructuration et la rénovation énergétique de l'école élémentaire		Association Club Chanonat Lutte	
Les travaux de l'église Saint-Etienne de Chanonat		Proposition d'un groupe Nature - Randos à Chanonat	
Sécurisation des piétons au village de Varennes		La Chanonatoise	
Travaux chemin de Flory		INSTANCES EXTRA-COMMUNALES	25
Travaux chemin de Chadrat		Groupement d'achat d'électricité	
Actualités : Lotissement Les Fessas		Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAENR)	
SOCIAL	15	Participation des collectivités adhérentes aux charges du SIAVA à compter de 2024	
Le CCAS		TRIBUNE LIBRE	27
CCAS « Noël des Aînés »		CONTACTS UTILES	28
Des nouvelles de nos familles Ukrainiennes			
CADRE DE VIE	17		
Végétation privée débordant sur la voie publique et/ou chemin rural			
Visite de l'église Saint-Julien, à Jussat, par l'archevêque de Clermont			
En balade sur la commune de Chanonat			
Arrêtons de brûler ! Valorisons nos déchets verts			



Chères habitantes et habitants de notre belle commune de Chanonat

Le 2 avril dernier a été l'occasion de célébrer au cœur des écoles maternelle et élémentaire de notre commune les valeurs du sport olympique et paralympique portées notamment par la charte olympique : engagement, excellence, égalité, respect, amitié, inclusion et partage. C'est aussi une opportunité pour favoriser la construction d'une citoyenneté active et engagée.

Ceci, à l'aune d'un printemps encore géopolitiquement très instable, dans un climat de défiance où la vigilance attentat refait surface, perturbent le jeu d'équilibre économique mondial de nombreux pays.

Nous nous devons également d'avoir une pensée pour toute une partie d'une population plus proche de nous, de près de 50 communes de notre belle France plus particulièrement en région Pas-de-Calais qui ont souffert d'inondations et de crues récurrentes et dévastatrices cet hiver, une situation malheureusement qui se reproduit dans ce territoire sous l'influence d'un changement climatique amorcé.

Le dimanche 24 mars, dans le cadre d'une convention entre le quotidien LA MONTAGNE et la Mairie de CHANONAT s'est déroulée sur le territoire de la commune la première des « balades remarquables » du journal, ce fut un succès, plus de 3000 marcheurs inscrits !

Ces trois circuits de 4, 8, et 12 km, dessinés avec l'association « BALIRANDO » ont mis en lumière le patrimoine de la commune : le Château de la Batisse point de départ et d'arrivée de la randonnée, le village de Chanonat, ses édifices médiévaux, ses maisons remarquables, ses fontaines et lavoirs. La verte vallée de l'Auzon avec un point d'orgue, l'ascension sur le plateau de la Serre faisait partie des deux plus longs circuits. À noter que ce site UNESCO (la Montagne de la Serre et ses coulées adjacentes de la Veyre et de l'Auzon) est sur le point d'être inscrit par l'État pour protéger leurs spécificités géologiques patrimoniales exceptionnelles reconnues à l'échelon international.

Je tiens ici à remercier particulièrement les 50 bénévoles qui ont pris part à la réussite de cette journée.

Le budget prévisionnel pour 2023 avait été construit avec prudence. Les comptes définitifs de l'année 2023 se sont clôturés avec un niveau de charges inférieur à ce qui était estimé. Le résultat de l'année écoulée est amplement satisfaisant avec la réalisation d'excédents plus importants que ce qui était prévu. D'autres années d'investissement nous attendent mais l'année 2023 a été mesurée et calme, notamment sur les investissements qui ont été réalisés comme l'installation des panneaux photovoltaïques sur la Salle Pierre De Neufville, les travaux de sécurisation des piétons dans la traversée du Bourg de Varennes, la sécurisation des services techniques par l'installation d'une clôture, et le renouvellement de matériel pour les services municipaux.

Le budget primitif 2024 a été voté le 10 avril dernier et, comme en 2023, j'ai voulu à nouveau un temps d'échanges et de préparation entre tous les élus que l'on pourrait assimiler à un débat d'orientation budgétaire, obligatoire dans les communes de plus de 3500 habitants. Il est important à mes yeux que chacune et chacun puisse donner un avis, un ressenti. Je vous rappelle l'adage suivant qui m'est cher, « à plusieurs nous réfléchissons toujours mieux ».

Nos priorités pour cette année jusqu'à la fin du mandat sont la réouverture de l'église Saint-Étienne de Chanonat dans les plus brefs délais puis la mise en perspective d'une réhabilitation totale phasée sur les vingt prochaines années. À cet égard, nous travaillons en étroite collaboration avec les services de la DRAC (direction régionale des affaires culturelles).

Mais aussi, mais encore :

- Travaux d'entretien de voirie
- Poursuite du projet prévention des inondations en partenariat avec le CEREMA (centre étude expertise risque environnement mobilité aménagement)
- Salle des loisirs Pierre-de-Neufville pour une rénovation énergétique et acoustique en deux tranches. 1^{ère} : menuiseries extérieures et adaptations électriques (Avril). 2nd : isolation et mise aux normes (début octobre à fin décembre)
- Rénovation de l'École Primaire, actuellement phase pré APS pour un APS (avant-projet sommaire) en juin (quelques esquisses vous seront communiquées afin de vous donner une première idée)
- Mise en service de la Fourrière courant du second semestre de cette année qui va nous être précieuse pour évacuer les véhicules dits « ventouses » et, de ce fait, vous permettre de vous garer avec plus d'aisance.

Vous l'aurez compris, c'est bien une équipe dynamique et investie qui, au travers de tous ces projets décrits, continuera sans faille de s'investir pour la communauté jusqu'à la fin du mandat !

Élus retraités pour certains et à temps partiel pour d'autres présents au quotidien en mairie, dans les Syndicats, au siège de Mond'Arverne communauté ou au grand Clermont pour défendre les intérêts de notre commune qui doit peser dans les décisions prises pour les enjeux de notre territoire.

Malheureusement, l'arborescence administrative et technique d'une commune d'une population de 1750 habitants au regard d'une dotation globale de fonctionnement calculée sur la longueur de voirie communale n'est pas suffisante et votre commune, à l'instar de toutes les autres communes de France de cette taille, ne peut être gérée sans ces mêmes élus au regard de leurs responsabilités pour certains présents, disponibles et de permanence 365 jours sur 365 avec les fonctions d'OPJ (officier de police judiciaire).

Aux côtés de l'Association des Maires de France qui défend, entre autres, un vrai statut de l'élu contre des agressions verbales trop souvent répétées et malheureusement quelques fois des violences physiques, il faut pouvoir, pour une bonne représentativité de la démocratie, qu'une mixité générationnelle entre actifs et retraités puisse être représentée mais surtout pérennisée.

Ai-je besoin de le rappeler ? Plus de 1400 démissions de maires depuis le début du mandat, plus de 233 agressions graves, 70% des maires victimes d'incivilités... cela atteste bien des difficultés grandissantes et du non-respect de l'autorité qui visent chaque jour les élus.

Il est primordial que les indemnités votées et prévues par l'État leur soient attribuées, et je tiendrais à rassurer ici les sceptiques, nous ne nous sommes pas fait élire pour gagner de l'argent ! mais pas élire non plus pour en perdre !

S'agissant des conditions de l'exercice du mandat, là encore grâce à l'AMF (Association des Maires de France) qui a formulé de nombreuses propositions, le gouvernement a pris l'engagement d'adopter une réforme à la fin de ce semestre : Revalorisation des indemnités, protection fonctionnelle, couverture sociale, disponibilité, formation, congé maternité, etc.

Il est impératif de bâtir un cadre sécurisant pour ceux qui choisissent de se consacrer à leur mandat et, souvent, de le rendre compatible avec une activité professionnelle. D'ores et déjà, deux propositions de lois déposées au Sénat et à l'Assemblée nationale comportent de nombreuses dispositions.

Ces mêmes élus locaux ne demandent pas de privilèges, ils veulent simplement pouvoir travailler. Leur engagement est essentiel à la survie de la démocratie.

Je vous souhaite un bel été.

JULIEN BRUNHES
Maire de Chanonat



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

2023

PAULET VALLS Nathan, Robin
Chanonat, le 30 mai 2023

MALVAL SAUVAGE Célestine, Claudette
Jussat, le 31 mai 2023

FALGOUX Léane, Jeanne
Jussat, le 25 juin 2023

VALLAS Apolline, Inès
Chanonat, le 7 juillet 2023

GONNEAU Olivia
Varennes, le 1^{er} août 2023

LABERTHONNIERE Alba
Chanonat, le 9 septembre 2023

CHAGNON Naomie
Chanonat, le 10 septembre 2023

SALVERT Maëlle
Chanonat, le 22 septembre 2023

VOLAT Mahé, Paul
Varennes, le 25 septembre 2023

VASSEUR Basile, Mickaël, Jacques
Chanonat, le 28 novembre 2023

GOVIGNON FRAZAO Lucas
Chanonat, le 1^{er} décembre 2024

GOUTTEBESSIS Raphaël, Marcel
Chanonat, le 31 décembre 2023

2024

CLAUZET Manon, Odette
Chanonat, le 19 janvier 2024

GATIGNOL Andréa
Chanonat, le 26 janvier 2024

VIGER César, Raymond, Jacques
Chanonat, le 29 janvier 2024

BERNARD Léopoldine, Anne, Suzanne
Chanonat, le 5 février 2024

DEGEORGE DODAT Louise, Noémie
Chanonat, le 10 février 2024

**DU SORBIERS DE LA TOURRASSE
Gaspard, Marie, Godmard**
Varenne, le 18 février 2024

KLAM Soléane, Chris, Georgine
Jussat, le 2 mars 2024

BILLOUX Apolline, Calliopée
Chanonat, le 7 mars 2024

CHALONS Léane, Aline, Pascale
Varennes, le 11 mars 2024

ZANFORLIN BOURLLOT Thomas
Chanonat, le 14 mars 2024

**DEGUILLAUME BONNET
Milo, Jacques, Marc, Maé**
Chanonat, le 28 mars 2024

DÉCÈS

2023

SARAFIRAD Sedigheh
Chanonat, le 25 mai 2023

DAUCHER Aimée, veuve MATHOU
Jussat, le 9 septembre 2023

MARQUET Dominique
Jussat, le 2 octobre 2023

DELAIGUE Robert
Chanonat, le 21 novembre 2023

FEYFEUX Jean-Paul
Chanonat, le 29 novembre 2023

CHAPAD Serge
Chanonat, le 29 décembre 2023

2024

HUGON Lucien
Jussat, le 8 janvier 2024

MATHOU Liliane
Jussat, le 16 janvier 2024

VIGNÉ Jean-Baptiste
Chanonat, le 7 mars 2024

**TAYTARD Marie-Hélène veuve
FOURNIER**
Chanonat, le 7 mars 2024

NERON André
Varennes, le 24 mars 2024

MARIAGES

GIRAUD Mickaël et IZABEL Olivier,
Chanonat, le 24 juin 2023

UN ULTIME « A DIEU » À JEAN-BAPTISTE VIGNÉ



Le 8 mars, par une matinée chagrine, le glas a égrainé ses notes de tristesse... pour nous annoncer le passage sur l'autre rive d'une figure incontournable du village : Jean-Baptiste VIGNÉ, décédé la veille à l'hôpital de Riom, où il séjournait depuis le 30 janvier. Le résident du quartier de Mâcon, plus connu sous le nom de « JB. », était né le 19 novembre 1945.

En 2011, lors de sa retraite, et après une vie professionnelle riche, le menant de Saint-Denis à Marseille, en passant par Valence et Chalon/Saône, Jean-Baptiste rejoint la maison familiale de la rue Magaud (où depuis lors, chaque matin, le café était toujours prêt afin d'accueillir les amis).

Jean-Baptiste était aussi un ardent défenseur de sa commune et de son patrimoine, qu'il chérissait tout particulièrement ; c'est ainsi qu'il avait hâte de voir restaurer l'église de son enfance dont il gardait un souvenir ému en tant qu'enfant de chœur de la paroisse. De même, il s'était fortement réjoui de la magnifique rénovation de l'église Saint-Julien. Il aimait aussi évoquer ses racines jussatoises, via sa grand-mère Stéphanie et son arrière-grand-mère Mathilde.

Mais, plus encore, il conservait un lien fort et affectif avec

les Chanonatois. Et de manière ô combien chaleureuse !

En effet, « notre JB » appréciait la rencontre et le partage. La convivialité et la bienveillance lui étaient naturelles. Son indéfectible sourire, son œil pétillant et sa main chaleureuse l'attestaient à l'évidence. Sa personnalité enjouée et sa bonne humeur proverbiale ne laissaient personne indifférent. C'est pour toutes ces qualités que, déjà, il nous manque.

C'est cette image ineffaçable que nous garderons de Jean-Baptiste.

Aussi, pour nous qui poursuivons notre route, au-delà de l'affliction de la séparation, puisse cette joie communicative qui animait son cœur... nous animer à notre tour au quotidien.

Ses obsèques ont été célébrées en l'église Saint-Julien de Jussat (rappelons que l'église Saint-Etienne de Chanonat est actuellement fermée), présidées par le diacre Joël RIVAILLER, qu'il appréciait tout particulièrement, en présence d'une foule nombreuse et recueillie.

Désormais, il repose au cimetière de Chanonat auprès de ses chers parents, Andrée VIGNÉ, née GAUDY (1922-2009) et Jean VIGNÉ (1919-2010).

Nous assurons son fils Fabien, sa fille Géraldine, son cher petit-fils Tony, Élisabeth et Claude RANDANNE, Édith TOUZAC, ses sœurs et beau-frère, et toute sa famille, ses proches et ses très nombreux amis de notre sympathie attristée et de notre amicale proximité.

RBN



LES POINTS IMPORTANTS DES CONSEILS MUNICIPAUX SEPTEMBRE 2023 – MARS 2024

> CONSEIL DU 20 SEPTEMBRE 2023

- **Délibération portant sur l'approbation d'une convention entre le Comité Départemental de la Ligue du Cancer du Puy-de-Dôme et la commune pour la labélisation d'espace sans tabac.**

Engagement de la commune dans la lutte contre le tabagisme en installant des zones/espaces sans tabac pour protéger les enfants du tabagisme passif, réduire l'initiation au tabac et protéger l'environnement dans les espaces suivants : Entrée de l'École maternelle et de l'École élémentaire, le Jardin public à CHANONAT ainsi que l'entrée de la salle omnisports Valéry Giscard d'Estaing et de la médiathèque intercommunale.

- **Délibération portant approbation pour la création d'un service public de fourrière de véhicules et autorisation du principe de gestion par une délégation de service public.**
- **Délibération portant approbation de la convention constitutive du groupement pour la mise en œuvre de la procédure de passation du contrat de concession du service public de fourrière de véhicules.**

La commune de VIC-LE-COMTE, en tant que coordonnateur de groupement, a initié la mise en place d'un service de fourrière de véhicules afin de lutter contre les voitures dites « ventouses » et les abus qui sévissent sur tout le territoire. De ce fait, la Commune a rejoint ce groupement pour la création d'un service public de fourrière de véhicules et a accepté le principe de délégation de service à un prestataire qui interviendra pour le compte de la collectivité sur les territoires des collectivités membres. Le délégataire percevra directement les produits/redevances tirés (es) par l'exploitation de ce service. Ce service devrait être effectif courant du second semestre 2024 en fonction des candidatures à l'appel d'offres mené par la Commune de VIC-LE-COMTE. **Tous les élus ont salué cette initiative à l'occasion du conseil municipal du 20 septembre et ont voté une motion de remerciement à la commune de VIC-LE-COMTE.**

> CONSEIL DU 15 NOVEMBRE 2023

- **Délibération relative aux certificats d'économie d'énergie (CEE) : convention de regroupement pour la valorisation des CEE entre Mond'Arverne Communauté et la commune de Chanonat.**

Les collectivités territoriales et leurs groupements sont des acteurs éligibles à ce dispositif et peuvent valoriser les économies d'énergie qu'elles ont réalisées par l'obtention de CEE. Compte tenu de la complexité du montage des dossiers CEE comme de la nécessité de valoriser un volume minimum de CEE à 50GWh Cumac pour accéder au dispositif des certificats d'économie d'énergie, il a été proposé que Mond'Arverne communauté agisse, comme « tiers regroupeur » pour ses communes membres, pour la gestion et la valorisation de ces CEE. Ce dispositif est essentiel relativement aux rénovations engagées telles la salle Pierre-de-Neufville et l'école élémentaire.

- **Délibération relative au projet de rénovation acoustique et énergétique de la salle Pierre-de-Neufville - travaux tranche 1 : remplacement des menuiseries extérieures - attribution du marché pour le lot n°01.**

La rénovation de la Salle Pierre-de-Neufville comporte deux tranches. Dans le cadre de la première tranche, l'entreprise SAS PERRET (située à LA-ROCHE-BLANCHE) a été sélectionnée dans le cadre de la consultation lancée pour ce lot menuiserie extérieures avec un montant de marché de 48280,00€HT. Le lot n°02 relatif à l'électricité a été attribué à l'entreprise SEGMA (PONT-DU-CHATEAU) pour un montant de 20980,97€HT.

> CONSEIL DU 20 DÉCEMBRE 2023

- **Délibération portant approbation de la convention constitutive de groupement de commande entre la ville de Clermont-Ferrand et plusieurs collectivités territoriales du Puy-de-Dôme et de l'Allier pour la passation d'un marché de capture, transport d'animaux et de fourrière animale.**

Afin d'optimiser les dépenses liées à la capture et au transport des animaux errants ainsi qu'à la gestion de la fourrière animale dans plusieurs collectivités du Puy-de-Dôme et de l'Allier, il a été constitué, le 20 octobre 2020, un groupement de commandes dont la Ville de Clermont-Ferrand est le coordonnateur et qui réunit environ 120 collectivités. Ce groupement a été renouvelé pour 4 ans avec la Ville de Clermont-Ferrand comme coordinateur de ce groupement. Pour la commune de CHANONAT l'estimation annuelle de la prestation s'établit à 2208,48€HT (estimation : 1,29€HT par an et par habitant).

- **Délibération portant approbation de la convention bipartite de mutualisation pour l'usage d'une balayeuse entre la commune des MARTRES-DE-VEYRE et la commune de CHANONAT.**

La précédente convention arrivant à son terme, la Commune des MARTRES-DE-VEYRE a proposé de mutualiser à nouveau ce service par convention pour une durée de 5 ans à compter du 1^{er} mars 2024. D'après les termes de la convention, le matériel utilisé sera une balayeuse aspiratrice thermique compacte, limitée à 80km/h, équipée d'un troisième balai frontal, d'un système d'humectage et de lavage haute pression. Un planning d'intervention sera mis en place et validé chaque année par les parties. Ce service de balayage de la voirie est fixé pour la Commune de CHANONAT à 22 heures annuelles. La commune des MARTRES-DE-VEYRE effectuera le balayage sur le territoire communal avec son propre personnel. Enfin, le montant de la prestation horaire est maintenu à 75€.

> CONSEIL MUNICIPAL DU 7 FÉVRIER 2024

- **Délibération relative à une demande de subvention au titre de la D.E.T.R. 2024 pour l'extension du réseau d'eaux pluviales route Notre-Dame de l'Arbre à CHANONAT.**

Lors des fortes pluies estivales dans le secteur de « LA MOLIERE », des inondations d'habitations ont eu lieu à plusieurs reprises côté sud du secteur « LA VIERGE ». En effet, suite aux travaux réalisés par le Département sur la route Départementale 52 au niveau de la Chapelle Notre-Dame de l'Arbre, la falaise n'est plus végétalisée et la surface routière s'est élargie ce qui a conduit à avoir une surface d'accueil des eaux de pluie beaucoup plus importante. Par conséquent, le réseau de collecte des eaux pluviales sur la route de Notre-Dame de l'Arbre est devenu sous dimensionné par rapport au volume d'eau qu'il faut maintenant accueillir. Pour remédier à ce désordre, il convient de rediriger une partie de ce volume d'eau vers un réseau d'eaux pluviales mieux dimensionné afin de mieux répartir les eaux de ruissellement. L'objectif serait de créer un déversoir sur la route Notre-Dame de l'Arbre pour évacuer ce surplus et éviter en contrebas que le réseau soit en surcharge et que les tampons d'égouts (dits tapiots) se soulèvent. Il a donc été sollicité auprès de la Préfecture du Puy-de-Dôme dans le cadre de la Dotation aux Territoire Ruraux (DETR) une subvention de 11325,94€ pour ces travaux d'un montant total de 37753,14€HT. L'entreprise COLAS sise à Pardines est chargée de réaliser ces travaux avant la période estivale.

• **Délibération sollicitant une demande de subvention au titre du Fonds Vert 2024 pour la rénovation de la salle Pierre-de-Neufville.**

Dans le cadre de la rénovation énergétique et acoustique de la salle Pierre-de-Neufville (salle des loisirs), une demande de subvention d'un montant de 117764€ soit 26,22% du financement a été sollicité par la commune au titre du Fonds Vert 2024 pour les travaux. Pour rappel la Commune a eu la

notification des services de la Préfecture des subventions suivantes : DETR > 89828,00€ soit 20,00%, DSIL >134742,00€ soit 30,00%. La Région AuRA a accordé une enveloppe de 17000€ pour cette rénovation soit 3,78% des financements de l'opération. À ce jour, le pourcentage des subventions acquises s'élève à 53,78%.

> **CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2024**

• **Délibération portant attribution du marché de prestation intellectuelle pour l'exécution d'une mission de conduite d'opération pour la restructuration énergétique et fonctionnelle de l'école élémentaire.**

Une consultation a été lancée pour une mission de conduite d'opérations pour la restructuration énergétique et fonctionnelle de l'école élémentaire. Six offres ont été réceptionnées pour cette consultation. L'offre présentée par l'entreprise ASSEMBLIA (CLERMONT-FERRAND) a été retenue pour un montant de 69500,00€HT soit 83400,00€TTC.

• **Délibération relative à la participation à l'action « Elu(e) Rural(e) Relais de l'Egalité » et désignation d'élus relais au sein du conseil municipal.**

L'action « Elu(e) Rural(e) Relais de l'Egalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) permet aux communes rurales, qui le souhaitent, de désigner au sein du conseil un binôme d'Élu(e) Rural(e) Relais de l'Egalité. Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées. Des formations leur seront dispensées. Mme Pierrette VASSON et M. Jean-Charles COLIN ont été désignés.



**POINT SUR LES FINANCES
ANNÉES 2023 ET 2024**



PRÉSENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE

	DÉPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES
Fonctionnement :	1294 851,18 €	1608 683,39 €*	*Dont excédent affecté de 2022 : 16 396,86 €
Excédent de fonctionnement 2023 :		313 832,21 €	
Investissement :	955 356,37 €*	1187 216,02 €	*Dont déficit reporté de 2022 : 133 333,96 €
Excédent d'investissement 2023 :		231 859,65 €	

RESTES À RÉALISER

	DÉPENSES	RECETTES	
	198 798,00 €	5 000,00 €	
Excédent d'investissement 2023 (après restes à réaliser)		38 061,65 €	L'excédent d'investissement couvre entièrement les restes à réaliser

AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023

Excédent de fonctionnement :	+ 313 832,21 €		
Besoin de financement en investissement :	0 €		
Part de l'excédent de fonctionnement affecté en investissement au budget 2024	+ 200 000,00 €		
Part de l'excédent de fonctionnement repris au budget 2024 (section fonctionnement)	+ 113 832,21 €		

LA FISCALITÉ EN 2024

Les taux des impôts locaux pour 2024 concernant les ménages restent inchangés :

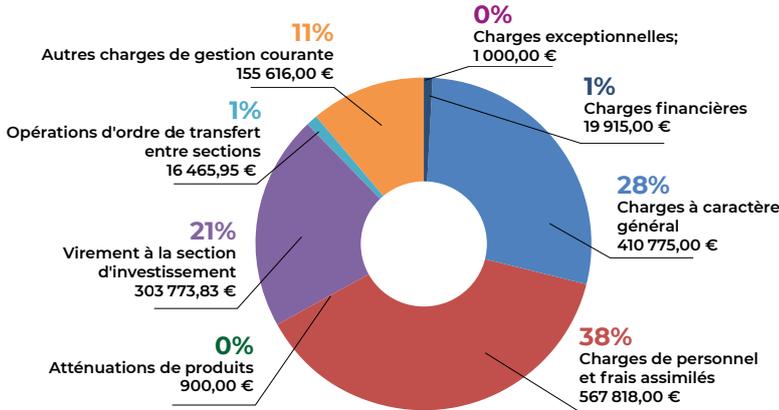
- Taxe d'habitation résidence secondaire : 12,50%
- Taxe foncière sur le bâti : 41,19%
- Taxe foncière sur le non bâti : 75,37%

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève pour 2024 à 710 051 € contre 675 298 € en 2023.

LES DOTATIONS DE L'ÉTAT EN 2024

Les dotations attendues de l'État s'élèveront à 394 904 € contre 382 651 € en 2023.

LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET PRINCIPAL 2024



Dépenses de fonctionnement

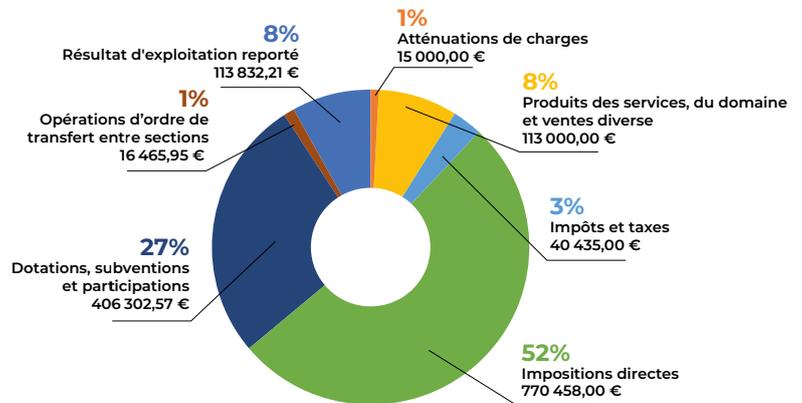
Budget primitif 2024 -
Commune : répartition des dépenses de la section de fonctionnement

**Total des dépenses :
1 476 263,78 €**

Les recettes

Budget primitif
Commune 2024 : répartition des recettes de fonctionnement

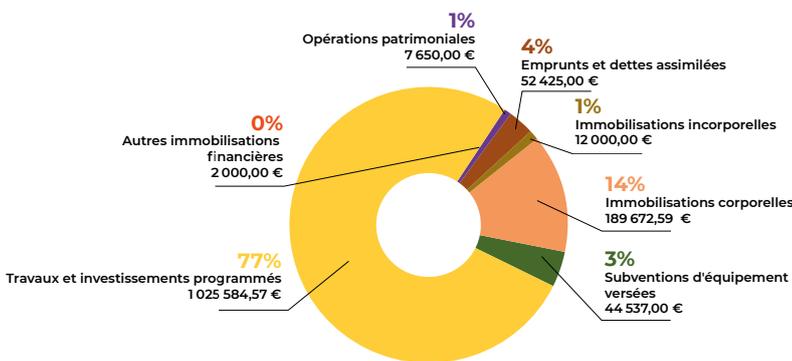
**Total des recettes :
1 476 263,78 €**



Dépenses d'investissement

Budget primitif 2024
Commune : répartition des dépenses de la section d'investissement

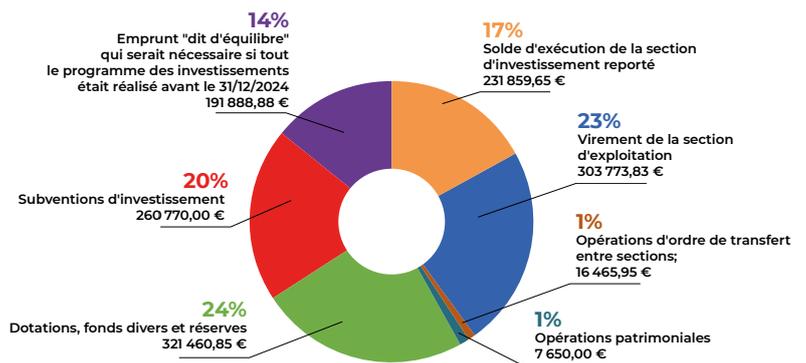
Total des dépenses : 1 333 869,16 €



Les recettes

Budget primitif
Commune 2024 : répartition des recettes de fonctionnement

**Total des recettes :
1 476 263,78 €**





Les principaux projets d'investissement pour l'année 2024

- Phase 2 : Travaux de rénovation acoustique et énergétique de la salle Pierre-de-Neufville (environ 439200€TTC)
- Travaux de reprise et d'extension du réseau d'eaux pluviales route Notre-Dame de l'Arbre (45303,77€TTC)
- Travaux de désamiantage et de démolition du Mille-Club pour intégrer le projet de rénovation de l'école primaire lancé (52080€TTC)
- Travaux de restauration de la Voute Jussatoise (52909€TTC)
- Rénovation de l'école Primaire : lancement des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (83400€TTC), de maîtrise d'œuvre (environ 165000€TTC) et de contrôles techniques et SPS (environ 42000€TTC). Les prévisions s'appuient sur l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2023 dans le cadre du dispositif SCOLAEé dirigé par l'ADUHME et le Conseil Départemental du 63.
- Cimetières : installation d'un nouveau columbarium dans la partie ancienne du cimetière de Chanonat (11300€TTC) et reprise en urgence du mur de séparation dans le cimetière de Jussat (prévision d'environ 50000€TTC)
- Réalisation des travaux d'urgence de réparation sur l'Église de Chanonat afin de permettre la réouverture au public et pour les cérémonies religieuses (32100€TTC)

L'état de la dette

Trois emprunts ont été contractés par le passé et font l'objet d'un remboursement par la collectivité :

Pour le rachat de bâtiments et de terrains à l'EPF-Smaf :

Caisse d'Épargne

Montant : 342 000 € sur 25 ans

jusqu'au 25/04/2042 pour un taux de 1,62%

› Montant restant dû au 31/12/2023 : 268 991,48 €

Pour les travaux de construction du bâtiment multi-activités :

Crédit Agricole

Montant : 1 000 000 € sur 30 ans

jusqu'au 25/12/2047 pour un taux de 1,66%

› Montant restant dû au 31/12/2023 : 844 754,49 €

Pour les travaux de réaménagement mairie :

Crédit Agricole

Montant 170 000 € sur 15 ans

jusqu'au 15/01/2028 pour un taux de 3,35%

› Montant restant dû au 31/12/2023 : 68 000,03 €

Charge de remboursement des trois emprunts sur le budget 2024 : 52 424,48 €

Total des montants restant dû au 31/12/2023 : 1 181 746 € soit 672,21 €/habitant

Soit 3,6 années de capacité d'autofinancement

Tout habitant qui le souhaite peut obtenir communication des documents budgétaires sur le site web de la commune : <https://www.chanonat.fr/publication>, ou par email : mairie-chanonat@wanadoo.fr ou directement au secrétariat de la Mairie.

TRAVAUX



La commune de CHANONAT fait partie des 20 communes lauréates du Puy-de-Dôme.

L'essentiel des travaux consiste à :

- ajouter une 4^e classe et agrandir deux des trois classes existantes.
- créer un espace collaboratif commun traversant.
- construire, au nord, un préau, antichambre de l'accès centralisé aux classes, et une coursive le long des deux classes créées au milieu des années 80.
- créer des sanitaires accessibles de

l'extérieur et de l'intérieur.

- traiter l'acoustique des salles de classe.
- permettre aux PMR d'accéder au bâtiment.
- remplacer toutes les ouvertures extérieures et à poser des pare-soleil aux endroits concernés.
- mettre aux normes l'isolation thermique selon, a minima, la réglementation thermique 2020.
- modifier l'installation électrique pour la mettre en conformité et réduire les consommations.
- mettre en place un dispositif permettant de chauffer et de rafraîchir les lieux selon la saison.
- installer un système de traitement d'air ainsi que de détection du CO₂ et du Radon.
- doter le bâtiment d'un système de pilotage à distance de la température des lieux ainsi que des accès.
- prévoir l'installation de panneaux photovoltaïques pour réduire la facture énergétique.
- installer un système d'alarme incendie et intrusion.

Les réunions de concertation avec notamment le corps enseignant et les services techniques de la commune ont permis d'aboutir à un scénario consolidé (cf. plan ci-contre) qui devra servir de base à la maîtrise d'œuvre (MOE) pour la réalisation des avant-projets sommaire (APS) et définitif (APD).

Eu égard à l'importance du projet sur les plans travaux et financier, projet qui va s'étaler sur plusieurs années, la commune a souhaité faire appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage (MOA). Suite à un appel d'offres, cette mission a été confiée à la société ASSEMBLIA.

Le projet de conduite des opérations proposé par la MOA conduirait à une approbation de l'APS fin octobre, à une validation de l'APD avant la fin de l'année et à un démarrage des travaux à l'été 2025.

Le projet de phasage des travaux devrait nous éviter de faire appel à des mobil-homes. En revanche, deux classes devront être déplacées, une au 1^{er} étage de l'ancien bâtiment et une autre à la maison des associations.

Le coût total du projet s'élèverait à 1,6M€HT dont 1,2M€HT pour les seuls travaux. Les subventions viendraient couvrir a minima 50% des dépenses. Notre ambition est d'obtenir une couverture financière de 70%.

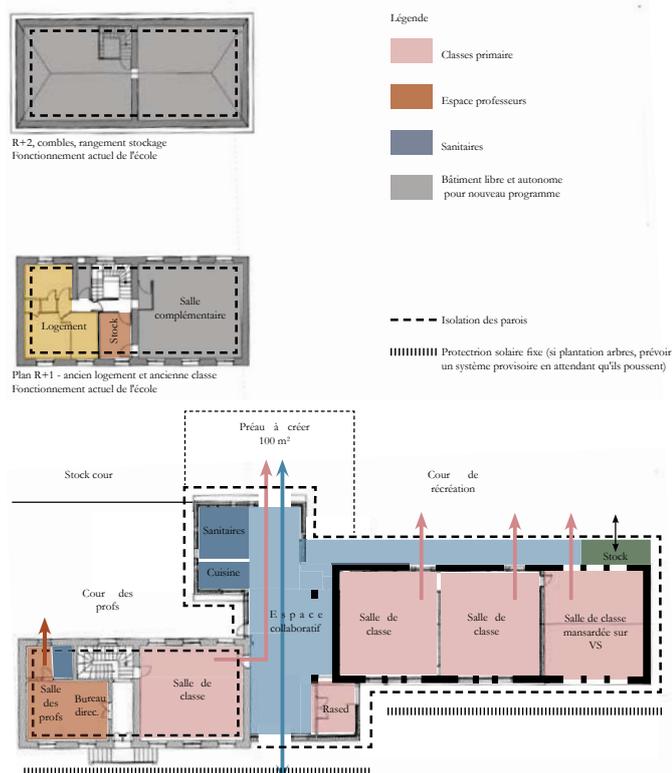
Enfin, dès que le chantier de la rénovation de l'école le permettra, l'espace compris entre cette dernière et le bâtiment polyvalent, espace dit « îlot école », sera aménagé pour offrir un lieu végétalisé, arboré et convivial à nos enfants, adolescents et parents (cf. ci-contre un projet du scénario consolidé).

LA RESTRUCTURATION ET LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

L'école élémentaire fait partie de « l'îlot école » au village de CHANONAT, îlot qui regroupe aussi, dans un même secteur, l'école maternelle et un bâtiment polyvalent accueillant un restaurant scolaire pour 150 élèves en un seul service, une salle d'activités omnisports et une médiathèque intercommunale. De ce fait, l'école élémentaire se trouve assujettie au « décret tertiaire » qui impose une baisse de ses consommations énergétiques de 50% à l'horizon 2040 relativement à 2013.

Une école élémentaire agrandie, modernisée et mieux isolée

Pour ce faire, la commune est lauréate de SCOLAEé, dispositif départemental qui consiste à accompagner, via l'activation d'une ingénierie territoriale, les communes dans leur projet de rénovation en vue d'améliorer le confort thermique de leurs équipements d'enseignement et d'en réduire les consommations et dépenses énergétiques.



LES TRAVAUX À L'ÉGLISE SAINT-ÉTIENNE DE CHANONAT

Suivant les conseils de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne Rhône-Alpes (DRAC AuRA), les travaux à engager sont de deux natures :

- Des travaux d'urgence pour rouvrir l'église au plus tôt. Ceux-ci consistent notamment à boucher les fissures intérieures au niveau de la voûte romane ainsi qu'à nettoyer et étancher la toiture en lauze. Un devis modificatif a été transmis par la société GENESTE et une somme de 32100€ est inscrite au budget primitif 2024.
- Une étude de rénovation complète de l'édifice à l'extérieur comme à l'intérieur. Aussi, un diagnostic complet de l'église doit-il être effectué. Pour ce faire, deux cabinets d'architecture reconnus en matière de rénovation du patrimoine ont été sollicités. Il s'agit de l'agence ACA architecture qui a adressé un dossier complet et de l'atelier NÚÑEZ & BÉCHET qui est venu « ausculter » l'église le 4 avril 2024, ce dernier devant adresser son offre courant mai au plus tard.



TRAVAUX

Le dossier retenu précisera le contenu et un calendrier des travaux de restauration envisagés sur le long terme.

Sur le plan financier, les édifices religieux classés ou inscrits au patrimoine des monuments historiques peuvent actuellement bénéficier de subventions conséquentes, jusqu'à 94% pour le diagnostic et 79% pour les travaux de réhabilitation.



SÉCURISATION DES PIÉTONS AU VILLAGE DE VARENNES

Suite aux comptages routiers effectués en février 2021 sur la RD52 à Varennes, la municipalité a décidé de mettre en œuvre les préconisations de la Direction Routière et d'Aménagement

Territorial Val d'Allier (DRAT Val d'Allier) visant à sécuriser le déplacement des piétons.

Il s'agit, pour l'essentiel, de l'aménagement d'un cheminement piétonnier en sable doré de 1,40 m de largeur sur l'accotement de la chaussée et d'une bordure de trottoir de type P1 depuis le cheminement de la salle du PITCHOU jusqu'aux premières maisons du bourg. Il est ensuite prolongé, entre la rue du Vieux Bourg et la RD2089, par un marquage au sol d'une bande de résine gravillonnée jaune et des logos « piéton » thermocollés.

Par ailleurs, il est à noter que tout le secteur de Varennes situé au sud de la RD2089 a été passé en zone 30 aux fins d'accueillir

les modes de déplacement doux (marche, vélo, trottinette...), de favoriser une circulation apaisée et de partager l'espace public.

Cette opération, qui a bénéficié d'une subvention dite « Amendes de police » de 7068€, a coûté au total 24586€HT.



TRAVAUX CHEMIN DE FLORY

Afin de rendre la partie du chemin de Flory, comprise entre la RD52 et l'Étang de la prairie, plus carrossable, des travaux sommaires de voirie ont été réalisés. La facture a été partagée entre les riverains et la commune

TRAVAUX CHEMIN DE CHADRAT

La remise en état des chemins communaux de Chanonat se poursuit. En avril 2024, c'est le chemin de Chadrat qui a été traité en coordination avec un exploitant agricole qui l'emprunte régulièrement. Cet agriculteur est équipé d'un broyeur de pierres.



TRAVAUX



ACTUALITÉS LOTISSEMENT LES FESSAS

Les travaux de finition du lotissement « les fessas » ont été réalisés par l'entreprise Colas en fin d'année dernière et finalisés en début de l'année nouvelle.

Ils comprennent notamment la réalisation intégrale de la voirie en enrobé, la création de deux zones de stationnements pour visiteurs, l'emplacement des bacs d'ordures ménagères et l'aménagement des espaces verts.

L'ensemble des espaces communs et notamment les réseaux ont vocation à être intégrés sous conditions dans le domaine public communal par délibération du Conseil municipal.

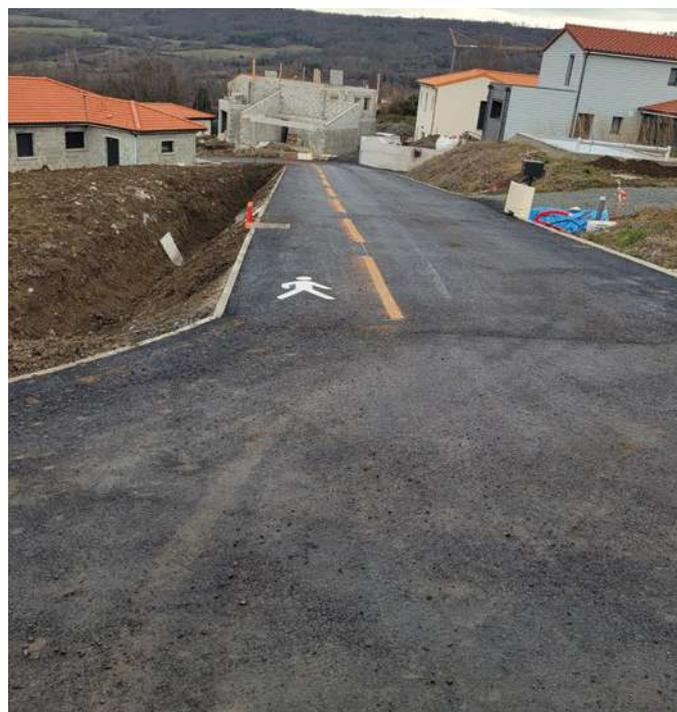
À ce titre, une visite de récolement a été effectuée en présence de l'aménageur à la fin janvier. Il a été mis en évidence des variations ponctuelles de la hauteur de voirie en raison de la modification des seuils d'accès aux lots privatifs. Des contrôles de conformité complémentaires des réseaux humides devraient être effectués très prochainement notamment afin de s'assurer du respect des dispositions de



l'article 4 du règlement du lotissement, lequel prévoit que «Les eaux pluviales seront traitées sur les lots par rétention ou stockage ou épandage, les volumes seront étudiés en fonction des surfaces imperméabilisées. Pour chaque branchement particulier d'eaux pluviales, le débit de fuite autorisé est fixé à 3l/s/h»

Enfin, il est important de préciser qu'un sens de circulation des véhicules devra être validé après la tenue d'une réunion publique à laquelle seront conviés les propriétaires impactés.

Plusieurs options ont d'ores-et-déjà été mises sur la table afin d'être débattues et dans l'objectif de garantir la sécurité et la tranquillité publiques ainsi que la commodité d'accès aux propriétés concernées.



LE CCAS

Le CCAS a un rôle d'accompagnement social de tout public fragilisé : personne seule, âgée ou en situation de handicap.

• Conseiller et informer :

Portage de repas/Aide ménagère avec Mond'Arverne Communauté

Mise en relation avec le CLIC (Centre Local Information Coordination) pour les personnes âgées ou handicapées.

• Assister les personnes en difficulté ou détresse sociale

En les orientant vers des assistantes sociales (Maison des solidarités) qui les accompagneront dans leurs démarches de

prestations. Celles-ci pourront également solliciter le CCAS pour une aide d'urgence en bons alimentaire ou une aide financière ponctuelle.

• Prévention des risques sanitaires : canicule, épidémie...

Cette année l'équipe envisage de donner des cours d'informatique à tout public. Cependant, pour mettre en place cet atelier, il est impératif que les personnes intéressées se fassent connaître par téléphone à la mairie au 04 73 79 41 05

ou par mail à l'adresse : mairie-chanonat@wanadoo.fr



CCAS « NOËL DES AÎNÉS »

Suivant la coutume des années précédentes les « Aînés » de notre commune, soit 237 personnes de 75 ans et plus, ont eu le choix entre un colis gourmand ou un repas servi à la salle des loisirs.

Les colis gourmands, dont le contenu privilégie des produits de la région, ont été choisis par 74 personnes et distribués, par les membres du CCAS, à domicile avant Noël.

Le banquet concocté par les « Jardins de Saulzet » a eu lieu le 14 janvier 2024. Il a réuni 47 « Aînés » qui ont pu converser allègrement avec les membres du Conseil présents ainsi que l'équipe du CCAS. C'est au son de l'accordéon de Stéphanie METHOT que les plus audacieux ont pu virevolter jusqu'à la tombée de la nuit dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

DES NOUVELLES DE NOS FAMILLES UKRAINIENNES



Irida, Sasha et son fils Ivan ont quitté le logement de Jussat en fin d'année 2023.

Irida secrétaire d'« Agir Ensemble pour l'Ukraine » s'est rapprochée du siège de l'association, située place de Verdun à Chamalières, et continue à œuvrer pour préparer des convois quasi

mensuels pour l'Ukraine : nourriture, médicaments, lampes torche, piles, matériel hospitalier etc.

Sasha et son fils Ivan sont allés rejoindre leur famille à Kiev.

Aussi, depuis le 10 janvier 2024 nous hébergeons dans l'ancienne école de Jussat la famille PEREDERKO venue d'Odessa, en bordure de la Mer Noire.

Cette famille se compose de cinq personnes, Yourii le papa, en recherche d'emploi, apprend le français pour faciliter son intégration dans le monde du travail. Nadiia la maman excelle en couture particulièrement dans la confection de robes de mariées et de soirées. Les enfants Mikita et Léonid suivent des cours à Blaise-Pascal dans une classe adaptée. Quant à Zlata, elle s'est bien acclimatée en petite section à l'école de notre commune.

Nous leur souhaitons un bon séjour dans notre village, tout en espérant que leur chère Ukraine retrouve bientôt la paix afin qu'ils puissent rejoindre leur famille.





Irida :

« Que peux-tu respirer ? Tranquillement. Paysages magiques. Air frais. La paix tout autour et les rires des enfants très proches. Quand ça fait peur, tu ne veux pas respirer. Le corps devient en fonte et sans vie. Je veux me figer et ne pas bouger. Après le bruit des sirènes et des fusées volantes, si facilement oubliés. Des nouvelles constamment décevantes, il est très difficile de retrouver une vie normale. Une vie dans laquelle vous pouvez simplement respirer. Et surtout à 2500km de chez soi. Mais à Jussat, nous y sommes parvenus. Nous avons respiré, respiré profondément. Mais ils souriaient. Ivan a joué avec ses amis et a vraiment eu une enfance heureuse et sûre. Quand il pouvait courir, faire du vélo et personne ne pensait même à l'arrivée de missiles ou à un quelconque danger. Enfant heureux. C'est peut-être là, la magie de Chanonat. Pour une raison ou une autre, ce n'était pas effrayant du tout. Et le sentiment de paix et de sécurité était enveloppé dans une couverture chaude dans ce lieu magique.

Et c'est peut-être la magie des gens autour desquels nous nous côtoyions chaque jour. Toujours sympathique, très chaleureux et souriant. Nous remercions sincèrement Monsieur Julien Brunhes et l'ensemble du Conseil de la Mairie pour leur aide et cette chance pour nous de souffler. À la famille de Nicole et Jean-Paul Ollivier pour leurs efforts, pour leur aide, pour l'énergie avec laquelle ils se sont impliqués dans nos histoires et nos problématiques. Et avec quelle habileté ils les ont résolus. Je suis très heureux pour la famille Peredko. Pour Nadia et Yuri et leurs enfants. Jussat est un lieu véritablement magique où l'on expire et respire. De plus, ils sont toujours accompagnés de l'infatigable et énergique Pierrette Vasson, qui, à l'appel de son âme et de son cœur, les soutiendra dans les moments difficiles.

Si quelqu'un nous avait dit, à Sasha et à moi, qu'il existe des gens avec un si beau cœur, nous n'aurions probablement pas cru à un tel conte de fées que nous avons ressenti. Nous remercions sincèrement Julien Brunhes, la famille Ollivier, Pierrette et tous nos amis, voisins, connaissances, merci, personnes de beau cœur, d'être en sécurité avec vous, de donner aux enfants la possibilité d'être encore des enfants, pour votre soutien, pour des sourires,

pour l'humanité, pour l'espoir, pour la possibilité de respirer pleinement et pour votre position, pour votre soutien à l'Ukraine. »

Nadya :

« Je m'appelle Nadya, j'ai 39 ans et je suis créatrice de mode, de robes de soirée et de mariée. Mon mari Yurii, est chauffeur ravitailleur au port d'Odessa. Nous avons 3 enfants et attendons bientôt le quatrième ! Notre fils aîné Mykyta a 18 ans, Leonid le deuxième fils a 13 ans et notre fille Zlata a 4 ans. Notre ville natale est Odessa. Lorsque la guerre a commencé, nous avons décidé de quitter l'Ukraine pour ne pas traumatiser le psychisme des enfants et pour obtenir une aide médicale pour notre fils Leonid, souffrant de problèmes cardiaques. Nous ne pensions même pas que nous finirions en France. A notre arrivée en Moldavie, des bénévoles nous ont dit qu'une famille en France était prête à nous recevoir et à nous aider dans cette période difficile. Cette merveilleuse famille « Laetitia, Bob et leurs enfants Anaïs et Mateo de Terrasson » nous a aidés à nous adapter et à faire des examens médicaux nécessaires pour Leonid. Nous espérons que la guerre se terminerait dans un mois ou deux et que nous retournerions en Ukraine. Mais malheureusement, ce n'était pas le cas et nous avons dû penser au travail... Nous avons donc déménagé à Messeix (vers Bourg-Lastic) à la recherche de travail et avons trouvé un emploi dans une usine de production de sacs en cuir. Quand j'ai appris que j'étais enceinte, nous avons décidé de déménager à Clermont-Ferrand pour le suivi de ma grossesse et pour que mon fils puisse continuer les cours de français. À Messeix, en raison du manque de transports publics, il n'y avait pas de telles opportunités. Grâce à notre rencontre avec Irida et à son aide, nous avons déménagé à Jussat. Ici, nous avons déjà été très bien accueillis, la maison dans laquelle nous vivons est pleine de chaleur et de confort, notre famille y a trouvé la paix et la tranquillité. Nous avons aussi rencontré des gens formidables, notamment Pierrette, Michèle, les gens de la Mairie et les habitants de Jussat qui nous aident beaucoup dans tous les domaines. Nous croyons vraiment que la paix viendra et que nous retournerons très bientôt dans notre Ukraine natale. En attendant, merci à tous ».

Au début de l'invasion massive en Ukraine par les russes le 24 février 2022, des volontaires Auvergnats d'origine française et ukrainienne se sont très vite rassemblés autour du même but : aider l'Ukraine. Face à l'urgence de la situation, les actions concrètes se sont mises en place rapidement pour aider les ukrainiens, commençant par deux semi-remorques remplis de palettes de médicaments et de matériel médical, envoyés tout droit jusqu'à l'hôpital de Jytomyr en Ukraine. L'association Agir Ensemble Pour l'Ukraine (AEPU) était née.

Deux ans après, l'association prépare son 16ème convoi humanitaire ; maintenant les dons sont acheminés directement en Ukraine dans 3 à 5 fourgons, conduits par des bénévoles d'AEPU. Les dons sont envoyés à des associations de confiance sur place, à Mizhhirya, Lviv, Vinnytsia, Kyiv, Kremenouchouk et même à l'Est de l'Ukraine, proche de la ligne de front (Kharkiv, Kramatorsk et Droujkivka). L'association compte parmi ses membres des bénévoles et des adhérents venant de la France entière, et même de Belgique !

L'association continue d'exister et de mener ses actions grâce à la générosité de personnes engagées, d'entreprises et d'autres associations (comme Auzon le collectif) qui soutiennent AEPU par différents moyens. De plus, l'association travaille en partenariat avec Xavier Tytelman, Youtubeur aux 430 000 abonnés, permettant à AEPU de récolter suffisamment de fonds pour financer des projets de grande ampleur, comme par exemple, prochainement, le financement d'une unité de stabilisation mobile, pour soigner les blessés en zone de guerre, qui sera baptisée « le Pont Adrien », en hommage à un jeune Français volontaire, tué en Ukraine.

L'association accompagne aussi des réfugiés ukrainiens dans la région. En deux ans, un constat a pu être fait : le soutien le plus précieux vient souvent des communes où se sont installés les réfugiés, où la générosité de chaque habitant a fait ses preuves. Nous avons pu le voir à Jussat, où chaque voisin devient une famille de substitution pour ces personnes qui sont loin de la leur, et s'assurent qu'elles ne manquent de rien. Irida, Ksandra (alias Sacha) et Yvan Syniuchenko ont pu compter tout ce temps sur un soutien incontestable de la part des habitants de la commune, un soutien à la fois matériel, mais surtout moral quand, totalement déracinés, ils devaient continuer à vivre et à voir défiler toutes ces dates sur le calendrier, toutes ces fêtes de famille qu'ils ont dû passer loin des leurs, mais, heureusement, entourés de personnes bienveillantes et accueillantes. Nous ne doutons pas que la famille Peredko soit entre de bonnes mains, ils sont arrivés au meilleur endroit pour attendre que la situation s'améliore dans leur pays.



Si vous voulez contribuer aux actions de l'association AEPU, apporter de l'aide alimentaire, médicale ou des produits d'hygiène, le local associatif est ouvert tous les samedis de 14h à 16h au 24 square de Verdun à Chamalières. Retrouvez toutes les informations utiles sur le site de l'association www.aepu.eu





VÉGÉTATION PRIVÉE DÉBORDANT SUR LA VOIE PUBLIQUE ET/OU LE CHEMIN RURAL TAILLEZ VOS HAIES !

La taille des haies et branches d'arbres est importante afin de n'occasionner aucune gêne aux passants, à la circulation des véhicules, à la visibilité et **garantir la sécurité des personnes et des biens.**

Cette taille est aussi nécessaire à proximité de l'emplacement des conducteurs aériens des différents réseaux de distribution qu'il s'agisse de l'électricité, de l'éclairage public ou du téléphone.

Aussi, la mairie de CHANONAT rappelle que ses habitants sont tenus d'assurer l'alignement de leurs haies et l'élagage de leurs arbres lorsque ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

Sachez que tout ce qui touche à la sûreté dans les rues, places et voies publiques, circulation dans les chemins d'une commune, relève des pouvoirs de police du maire qui peut imposer aux riverains des voies relevant de sa compétence de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété mettant en cause la sécurité.

Aux chanonatois concernés, un premier courrier sera adressé pour demander que cette taille soit effectuée dans les meilleurs délais. Si ce courrier reste sans effet, un second, adressé en recommandé, les mettra en demeure d'effectuer lesdits travaux dans un délai imparti, délai au-delà duquel les

travaux seront effectués par la mairie qui se fera rembourser par les propriétaires récalcitrants via le trésor public (article L.2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales issu de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011).



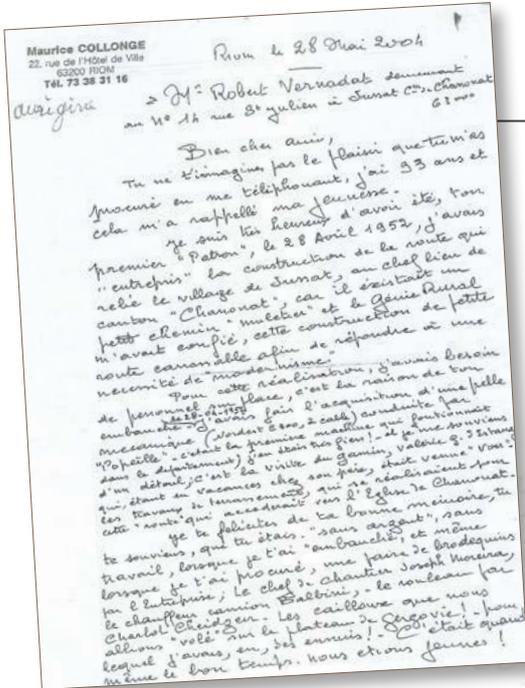
VISITE DE L'ÉGLISE SAINT-JULIEN, À JUSSAT, PAR L'ARCHEVÊQUE DE CLERMONT

La journée du 14 janvier 2024 fera date au bourg de Jussat : la venue de l'Archevêque de Clermont, Monseigneur KALIST après la fin des travaux de restauration de l'église commencés en 2016, et soutenus financièrement par la commune. C'est au cours de la célébration dominicale qu'ont eu lieu deux bénédiction : celle du vitrail du chœur, œuvre contemporaine du Chanonatois Jacques MICHELL, ainsi que celle de la lave émaillée, réalisée par Jean TOULOUSE artiste Jussatois, lave qui orne les fonts baptismaux. Ces bénédiction s'adressaient également à toutes les personnes qui ont œuvré à la sauvegarde et à l'embellissement de



ce lieu patrimonial empreint de beauté. Monseigneur KALIST s'est grandement réjoui d'une telle réalisation accomplie par les différents acteurs présents, en citant les rôles de « *l'Association Culture et Patrimoine de CHANONAT* », des donateurs, des bénévoles et de la mairie de CHANONAT. Il a souligné le caractère privilégié de ce lieu de méditation et de paix qui doit rester toujours ouvert à tous. Au cours du pot de l'amitié qui a suivi cet événement dans l'ancienne école, le maire Julien BRUNHES, accompagné des élus en charge du suivi de ce chantier, a remercié également les différents acteurs de cette belle réalisation. « *Croyants ou non, œuvrant ainsi aux liens dont nous avons grand besoin en cette période difficile* ».





IL Y A 70 ANS : LA ROUTE JUSSAT-CHANONAT

On pouvait penser que cette route existait depuis des lustres. Or il n'en est rien. Il fallut attendre le printemps 1952, le 28 avril pour être précis, sous la mandature de l'édile de la commune, Joseph LEPETIT (1992-1962), pour débiter le terrassement et l'empierrement de cette nouvelle route. Celle-ci a repris pour l'essentiel le tracé du chemin vicinal ancestral, soit la voie reliant la croix Saint-Julien à l'école de Chanonat. Même si deux ou trois virages furent rectifiés au niveau des Malettes, et que des buses furent posées à la ravine du Regard, afin d'assécher définitivement la chaussée en ce lieu

quasi impraticable lors des épisodes pluvieux et hivernaux reliant les deux bourgs.

C'est alors que, pour se rendre à Jussat, les rares véhicules motorisés mais aussi les rustiques tombereaux ou les chars de foin, attelés à une paire de vaches, empruntaient, par commodité, la route d'Opme via le fameux tournant -en épingle à nourrice- de la Pavade.

En ce qui concerne la route reliant Jussat à Opme, elle fut terminée vers les années 1920-1921 par l'entreprise CHAPELAIN, originaire de Boisséjour. Ce début de désenclavement constitua un véritable progrès pour la population jussatoise.

Pour ce qui est de cette nouvelle route, D3, la pierre concassée provenait de Ceyrat, de la carrière Martin, et le sable de Saulzet-le-Chaud, de la carrière Goubly. Au sujet des pierres, dites de dallage, elles étaient extraites au plateau de Gergovie.

Les travaux de cette route furent confiés à une entreprise de travaux publics de Riom, dirigée par Maurice COLLONGE (cf. document). Elle employait une dizaine de personnes, dont le célèbre Jussatois Robert VERNADAT, qui venait d'accomplir son service militaire. La majorité des ouvriers, sous l'autorité du chef de chantier portugais Joseph MOREIRA, étaient originaires de la région riomoise. Ils prenaient leurs repas à Opme, au café-restaurant Ollier.

C'est ainsi que Mr BALBINI, dit « *Popeille* », originaire de Châtel-Guyon, outre la pelleteuse, conduisait le camion à benne GMC, lequel provoquait une légitime curiosité auprès de la population, alors que Charlot SCHNEIDER pilotait avec dextérité le rouleau compacteur disposant d'un impressionnant « *volant boule* ».

Mentionnons qu'à cette époque la durée hebdomadaire de travail était loin des 35 heures. Les journées comptaient 9 heures de dur labeur, avec des conditions de travail assez rudimentaires, celles des années 50 !

Concernant l'objet de ce chantier, citons les propos de M. COLLONGE relatifs à la mission reçue des pouvoirs publics : « Le Génie rural m'avait confié cette construction de petite route carrossable afin de répondre à une nécessité de modernisme ». Tout est dit.

Évoquons, parmi les anecdotes notables citées par les divers protagonistes, l'une d'elles, qui a pris un relief tout particulier quelques décennies suivantes... et tout particulièrement le 19 mai 1974. Soit... « Un jeune homme, mais déjà polytechnicien,

Les plus anciens se souviennent d'un chemin muletier,

en vacances au château de Varvasse, et se prénommant Valéry, lequel s'intéressait vivement, par des visites assidues, à l'avancement des travaux de la route ». On sait le parcours exceptionnel que fut celui de VGE... Selon les dires des « culs blancs », les « culs noirs » n'étaient pas follement enthousiastes à l'idée de cette nouvelle route. Et ce en raison de l'appropriation de bonnes terres, occupées alors par des vignes et des céréales. Aussi, nuitamment, les jalons posés par les géomètres pouvaient, paraît-il, bouger de place.

Au quartier de Saint-Jean, en plein été, des travaux de maçonnerie s'imposaient en vue de la réfection des murs de soutènement, tels que ceux de la vigne de Jeanne GALDEMAR ou de verger de poiriers de Félix de NEUFVILLE. Cette réalisation exceptionnelle provoquait auprès de la population une légitime curiosité. Aussi, nombreux étaient ceux qui venaient s'enquérir de l'avancement de la route.

Entre autres, on peut citer, parmi nos aïeux : Alfred COGNET, Adolphe ASTIER, Gustave DAUCHER, Marcel ASTIER, Jean VASSON, Léopold DAUCHER, Alphonse PERRIER... à Jussat. Paul JAUBOURG, Roger BATISSE, Paul VIGUIE, Maurice BONJEAN, Léon AUGERE, Albert GAUDY, Lucien DUPOUYET... à Chanonat.

Mais, à cette époque aussi, l'hospitalité chanonatoise n'était pas un vain mot. Aussi, et fort heureusement, les ouvriers pouvaient -et avec modération- aller se désaltérer à la cave, toute proche, d'Aimé GAUDY...

Ce n'est qu'en 1954 que les services d'État, les Ponts-et-Chaussées, ont in fine procédé au goudronnage de la route.

Auparavant, les déplacements vers les villages environnants se faisaient à pied, par des chemins étroits ou des sentiers tortueux. C'est ainsi que, pour aller à Gergovie, on empruntait le chemin du Regardant depuis la croix Saint-Laurent, et pour rejoindre la Roche-Blanche, Château de Julhiat ou Le Crest, on pouvait recourir au fameux chemin de la Grande-Charrière, très anciennement fréquenté.

En revanche, pour filer à Opme, on utilisait la coursière depuis le chemin dit des Châtaigniers. Quant « au vieux chemin de Clermont », il empruntait la coursière débouchant à Romagnat, en direction de Beaumont. On pouvait également se rendre à Ceyrat (6 km à pied), où depuis 1922, déjà, le tramway sur rails reliait Clermont à Ceyrat.

Une époque qui paraît très lointaine, alors que seulement 70 ans nous séparent de cet événement majeur : la création de la route reliant Jussat à Chanonat.

Au fait, à quand une rue dédiée à ce célèbre Jussatois qu'était Robert VERNADAT ?

Extrait de la lettre de Maurice COLLONGE, entrepreneur de travaux publics, adressée en 2004 au célèbre Jussatois Robert VERNADAT, relatant les travaux de la route.

INFOS PRATIQUES

FERMETURE PROGRAMMÉE DU RÉSEAU CUIVRE TÉLÉPHONIQUE DANS LE PUY-DE-DÔME

Le réseau téléphonique et internet est fondé depuis 50 ans sur une technologie dite « cuivre » qui arrive dans le logement des particuliers et des professionnels via une prise en forme de T.

Le réseau cuivre permet d'accéder à l'internet DSL (Digital Subscriber Line, ligne d'accès numérique), de passer des appels téléphoniques ou encore de connecter certains appareils tels que les téléalarmes ou les téléassistances.

L'opérateur Orange est propriétaire du réseau « cuivre » qu'il fermera définitivement le 31 janvier 2027 dans le Puy-de-Dôme. Toutefois, sachez qu'il ne sera plus possible de souscrire à une offre « cuivre » dans ce département à compter du 31 janvier 2026.

Ce chantier de fermeture s'inscrit dans la dynamique de modernisation des infrastructures de téléphonie fixe et d'internet qui constitue l'une des priorités du gouvernement. En effet, le réseau cuivre est vieillissant et connaît des problèmes de qualité de service qui s'accroissent. La fibre optique, qui consomme en moyenne quatre fois moins d'énergie que le cuivre, est progressivement installée car elle se révèle plus résiliente. La commune de CHANONAT est, à ce jour, fibrée à 76%.

Ce chantier de fermeture associera, bien entendu, outre les services de l'État et l'ensemble des opérateurs, la commune de CHANONAT. Il reste donc un peu moins de trois ans aux particuliers et aux professionnels pour engager leur transition vers le très haut débit.



JEUNES LYCÉENS ÉTRANGERS COLOMBIENS, ALLEMANDS & ITALIENS RECHERCHENT UNE FAMILLE D'ACCUEIL

D'Italie, de Colombie, d'Allemagne ou d'ailleurs, de jeunes étrangers viennent en France grâce à l'association CEI - Centre Echanges Internationaux. Ils viennent passer une année scolaire, un semestre ou quelques mois au collège ou au lycée, pour apprendre le français et découvrir notre culture. Afin de compléter cette expérience, ils vivent en immersion dans une famille française pendant toute la durée du séjour. Le CEI aide ces jeunes dans leurs démarches et s'occupe de leur trouver un hébergement au sein de familles françaises bénévoles.

Daniel, jeune colombien de 15 ans, souhaite venir en France pour quatre mois à partir de septembre 2024. Il fait du football, aime les jeux vidéo, la natation et cuisiner. Il arrivera de Bogota.

Il rêve de trouver une famille chaleureuse pour l'accueillir les bras ouverts durant son séjour.

Giulia, jeune italienne de 17 ans, est passionnée par la culture française. Elle fait du dessin, de la photographie et aime le shopping et les films

Elle souhaite venir en France pour 10 mois à partir de septembre 2024. Elle rêve de maîtriser la langue française.

Romy, jeune allemande de 15 ans, viendra en France pour 5 mois. Elle pratique l'équitation, la danse, le piano, aime lire, dessiner et le théâtre.

Elle aime notre culture et souhaite en découvrir davantage en vivant au sein d'une famille française.

Ce séjour permet une réelle ouverture sur le monde de l'autre et constitue une expérience linguistique pour tous. « Pas besoin d'une grande maison, juste l'envie de faire partager ce que l'on vit chez soi ». A la ville comme à la campagne, les familles peuvent accueillir. Si l'expérience vous intéresse, appelez-nous !



Renseignements :

Bureau Coordinateur CEI Saint-Malo

Magali Fouqueré : Tél. : 02 99 46 10 32 - m.fouquere@groupe-cei.fr

Responsable locale :

Laurence CAUTENET SIVET : Tél. : 06 21 72 02 61

laurence.cautenetsivet@gmail.com

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE

Les sapeurs-pompiers volontaires représentent 79% des sapeurs-pompiers de France.

Chaque jour, ils démontrent que solidarité et altruisme ne sont pas de vains mots. Sapeur-pompier volontaire, pourquoi pas vous ?

Le centre de secours de La Roche Blanche-Chanonat c'est :

- > 18 Sapeurs-Pompiers Volontaires dont 4 femmes
- > 170 interventions sur l'année 2023 dont 80% des interventions de secours à personne
- > 4 véhicules dont le véhicule de soutien logistique départemental
- Les communes de La Roche Blanche, Chanonat avec Gergovie, Nohalat, Jussat et Varennes défendues
- > Des hommes et des femmes de toutes origines socioprofessionnelles
- > Quelques heures par mois de disponibilités

- > Une adaptation aux contraintes professionnelles et familiales
- > Une activité indemnisée
- > Un engagement toutes missions ou seules missions de secours à personnes.

Les conditions d'engagement :

- > Avoir 16 ans mini. et 55 ans maxi.
- > Jouir des droits civiques et ne pas faire l'objet d'une condamnation
- > Se trouver en situation régulière au regard du service national
- > Répondre aux conditions d'aptitude physique et médicale.

Nous vous accompagnons dans votre démarche citoyenne.

Rejoignez-nous !

Suivez-nous sur la page Facebook : **Amicale des sapeurs-pompiers La Roche Blanche/Chanonat**

Contact : Lieutenant William LAUREAUX : 06 24 25 68 89



MANIFESTATIONS 2024

Date	ORGANISATEUR	ÉVÉNEMENT
Mercredi 15 mai 2024	APE CVJ	Distribution plants Jardin Suspendu
Samedi 8 juin 2024	Auzon le collectif	Vide grenier
Dimanche 9 juin 2024		Élection Européenne
Dimanche 16 juin 2024	Pèche	Fête de la pêche
Samedi 22 juin 2024	Jussat	Feu de la St-Jean + Olympiade
Samedi 22 juin 2024	Varennes	Feu de la St-Jean
Samedi 29 juin 2024	APE CVJ	Fête des enfants
Dimanche 7 juillet	Auzon le collectif	Exposition d'artistes
Dimanche 14 juillet 2024		Finale Coupe d'Europe Football
Samedi 7 et dimanche 8 sept. 2024	Jussat	Fête du village
Samedi 28 et dimanche 29 sept. 2024	Chanonat	Fête patronale
Dimanche 27 octobre 2024	Petit Jussatois	Concours de citrouilles
Jeudi 31 octobre 2024	Petit Jussatois	Repère des sorcières pour Halloween
Jeudi 31 octobre 2024	Varennes	Halloween
Mercredi 20 novembre 2024	EFS	Don du sang Chanonat
Dimanche 1 ^{er} décembre 2024	Petit Jussatois	Fêtes des Lumières
Dimanche 1 ^{er} décembre 2024	APE CVJ	Marché de Noël
Dimanche 15 décembre 2024	Petit Jussatois	Fêtes des Lumières / Bûches / vin chaud



ASSOCIATION POUR LE DON DE SANG BÉNÉVOLE DE SAINT-AMANT-TALLENDE - SECTEUR DE CHANONAT



Le 11 octobre 2023, vous étiez **50 donneurs** à venir donner votre sang et participer ainsi à cette belle action collective ! Ce score, plus qu'honorable, rentre directement dans le top 3 des 10 dernières années :

MERCI pour votre mobilisation !!!

Nous vous retrouverons sur la collecte de Chanonat en fin d'année : le 20 novembre 2024

Les prochaines collectes en 2024 :

> St Saturnin : le jeudi 16 mai

> Aydat : le mercredi 19 juin

Avec un don de sang, vous pouvez sauver trois vies alors ne tardez plus : devenez un héros du quotidien et partagez votre pouvoir de sauver des vies !

Pour tout savoir sur votre éligibilité aux différents dons (sang, plasma, plaquettes) allez sur <https://dondesang.efs.sante.fr/>



CHAMP LIBRE



L'association Champ libre poursuit la résidence d'artistes Tropisme avec l'accueil d'artistes plasticiens deux fois par an durant 6 semaines, afin de leur permettre un temps de travail et de recherche inédit dans le cadre de la commune et d'un bâtiment patrimonial. La résidence permet aussi à l'artiste de rencontrer les enfants de l'école (intervention et/ou visite de la résidence). Ces résidences existent grâce au soutien de la mairie de Chanonat concernant l'utilisation du Prieuré de Chanonat et grâce aux aides accordées par la direction des affaires culturelles (Drac Auvergne Rhône-Alpes) qui valide les projets artistiques sur notre région.

L'association loue un gîte sur la commune pour le logement de l'artiste durant la période concernée et une bourse est attribuée à chaque résidente ou résident.

Du 9 octobre au 17 novembre 2023 l'association Champ libre a accueilli dans le Prieuré de Chanonat Léa PUISSANT. Artiste

vivant à Marseille, Léa PUISSANT fut choisie à la suite d'un appel à candidature nationale diffusé par le Centre National des Arts Plastiques.

Durant sa résidence au Prieuré de Chanonat, elle a mis en œuvre une proposition de performance « Limousine XXL » partant de son intérêt pour le territoire rural de la commune et de ses acteurs entre autres agriculteurs éleveurs. Cette performance fut l'occasion d'une construction de différents éléments, sculpture (une vache dont la forme se déploie au fur et à mesure de la performance), fabrication de costumes, à partir de dessins de recherche, écriture du texte, mise en scène.

La résidence s'est conclue par une restitution le 17 novembre à 19h30, cette performance sera présentée ensuite dans d'autres lieux d'exposition en France .

« Par l'usage du costume, du maquillage et le mélange de différents registres de langues, je me glisse dans les uniformes communs et marginalisés de notre société contemporaine. Mes personnages devenus des êtres artificiels complexes se transforment et créent des strates d'univers parallèles.

Les situations que je convoque sont hybrides : banales & marginales.

Elles abordent les notions de genre, de classe, d'inégalités dans une langue simple, efficace.

Les sculptures parlent, prennent leur autonomie, deviennent actrices de ce renversement.

A chaque performance, je cherche à m'inscrire spécifiquement dans l'espace où se déroule la performance, m'attachant à entretenir un rapport de présence avec les spectateurs, et d'interroger « d'où vient la parole ? ».

Léa Puissant



ASSOCIATION CLUB CHANONAT LUTTE

La saison 2023 s'achève en beauté pour le club Chanonat lutte avec le tournoi d'Issoire le 16 décembre dernier.

13 de nos lutteurs ont porté haut les couleurs du club en remportant de nombreuses médailles et deux premières marches du podium.

C'est aux côtés de leur entraîneur, Rémi Nicolle, que les

enfants découvrent la lutte, apprennent, évoluent et se perfectionnent d'année en année.

Cette nouvelle saison comptera encore de nombreuses compétitions et nos champions devront travailler dur pour se dépasser et donner le meilleur d'eux-mêmes sur le tapis...

PROPOSITION D'UN GROUPE NATURE – RANDOS À CHANONAT

Il reste encore dans notre commune de nombreuses richesses naturelles à découvrir. Que l'on soit déjà connaisseur ou totalement étranger aux sciences de la nature, la constitution d'un groupe mixte, avec des enfants, est toujours une occasion de nous rencontrer et de nous enrichir.

Je propose donc la constitution d'un groupe informel de personnes intéressées pour marcher et améliorer notre connaissance de notre environnement.

Activités possibles :

- > Balades et randonnées sur notre commune ou dans d'autres sites à proximité.
- > Initiation à la connaissance de notre milieu naturel par des observations d'oiseaux, espèces végétales, milieux aquatiques... C'est l'occasion de partager nos connaissances sur le terrain de manière conviviale.

> Participation à l'entretien et à l'aménagement de secteurs menacés sur la commune tels la vallée de l'Auzon, le Puy de Jussat...

> Organisation de conférences ou de réunions sur la nature d'ici ou d'ailleurs.

Cette liste n'est pas exhaustive : le projet est participatif, ce groupe est informel pour l'instant et ses actions seront à déterminer collectivement.

Je propose d'initier cette action. Je souhaite ensuite que d'autres personnes viennent en soutien pour nourrir ce projet.

Adressez vos coordonnées et/ou suggestions, avant l'été, à l'adresse courriel ci-après : henri.laveran@orange.fr.

Une réunion préparatoire aura lieu pour faire un premier point des attentes de chacun.





LA CHANONATOISE

L'assemblée générale s'est tenue, le 18 février 2024, en présence du Maire et de 35 participants. Deux nouveaux membres, Sébastien FOURY et Frédéric DAMBRUN, sont venus renforcer le Conseil d'Administration (CA) qui a été reconduit dans ses fonctions. Les comptes-rendus moral et financier 2023 sont à la disposition des chanonatois. Ils peuvent être adressés sur simple demande auprès du Président de l'association. Le CA a ensuite réélu Henri LAVERAN comme Président.

A travers cet article, le Président souhaite attirer l'attention des lecteurs sur les problèmes que l'association rencontre relativement à l'Auzon et à la pêche en général.

L'année 2023 restera comme une étape de transition vers un futur incertain pour les activités de l'association. Le climat présente des sécheresses hivernales diminuant le débit des cours d'eau. Nous observons des variations anormales de température, des précipitations brutales qui ruissellent, inondent avant de s'infiltrer et rechargent peu les nappes phréatiques. En même temps s'ajoutent des problèmes économiques qui impactent les activités liées à la pêche.

Ce constat a notamment pour conséquences les éléments suivants :

> Le débit de l'Auzon est passé en 50 ans d'environ 300l/s à 200l/s. Actuellement il est plutôt autour de 150l/s avec des étiages de 50 à 60l/s perturbant significativement la vie aquatique. Le colmatage du lit par les sables oblige les gros alevins à dévaler vers l'Allier pour trouver abri et nourriture favorables. En cause, les sécheresses mais aussi les prélèvements d'eau dans les sources de l'Auzon .

La Métropole Clermontoise, le SIVOM d'ISSOIRE et la laiterie de THEIX ont l'autorisation de pomper presque la moitié du débit. Cette situation ne va pas s'améliorer à l'avenir qui précarise la vie des truites, loutres et pêcheurs.

> Le bief de Flore, « canal » qui longe le chemin de Flory et alimente l'étang de la prairie, est communal. L'association en assure l'entretien avec la Commune et quelques riverains utilisateurs de son eau. Son débit par rapport à celui de l'Auzon doit obéir à des règles que l'association s'efforce à respecter. Elles sont sans cesse remises en cause par des intervenants joueurs ou malveillants. C'est un délit verbalisable par les agents de l'Office Français de la Biodiversité. **Aussi, est-il demandé aux parents et enfants en promenade de ne plus faire des barrages de pierres à la prise d'eau de ce bief au Pont de Flore.** En été, le bief mis à sec (déjà observé) peut conduire à la mort notamment des truitelles et des poissons de l'Étang (eau trop chaude, toxines...). A l'inverse, s'il reçoit trop d'eau, ce sont les truites

de l'Auzon qui en subissent les conséquences (moins d'eau et de nourriture, réchauffement plus important). Un Syndicat des riverains de ce Bief est en préparation afin d'en préciser la situation juridique ainsi que la gestion de son eau et des travaux nécessaires.

> Étang de la Prairie : une étude commandée par le Syndicat Mixte des Vallées de la Veyre et de l'Auzon (SMVVA) vient de montrer que cet étang fonctionne très bien et que l'eau qui en sort ne modifie pas la qualité de l'Auzon. Il est impératif de maintenir cette situation. La richesse biologique de ses eaux en poissons, micro faune et micro flore et de ses abords (flore, faune) est importante. **Respectez ce site, victime de vandalisme chronique.**

L'association rappelle que le parking se situe entièrement sur sa propriété. Aussi, les visiteurs sont-ils invités à respecter la réglementation de cet Étang qui est encore ouvert à tous !

> Difficultés du monde halieutique : la pénurie et le réchauffement des eaux, conjugués aux prix de l'énergie, ont entraîné la disparition de piscicultures et la reconversion d'autres vers la vente de poissons morts, vendus au détail frais ou fumés. En 2024, il est impossible d'acheter des truites fario adultes vivantes pour des lâchers en rivière ou en étang dans le Puy de Dôme. De ce fait, le marché est devenu spéculatif. Les prix ont augmenté de 30 %. Les truites lâchées en mars dernier ont été commandées dans le département de l'Allier, situation qui n'est pas sûre de perdurer.

> Enfin, nous n'avons aucune prise sur certains problèmes, hors l'entretien à minima du ruisseau, du bief et de l'Étang. Nous sommes aidés par le SMVVA qui effectue un gros travail d'aménagement des cours d'eaux de Mond'Arverne Communauté (hors la rivière « Allier »), SMVVA que l'association remercie sincèrement.

Un peu d'optimisme pour terminer. **Rendez-vous pour la Fête de la Pêche, le dimanche 16 juin 2024 à partir de 10h au petit étang.** L'association sera très heureuse de vous accueillir. Il y aura des truites arc en ciel à pêcher, une buvette et des animations...

GROUPEMENT D'ACHAT D'ÉLECTRICITÉ

Afin d'accompagner les collectivités du département pour la mise en concurrence des fournisseurs d'énergie depuis l'ouverture des marchés de l'énergie en 2015, le Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63 et ex SIEG) a mis en place un groupement d'achat d'électricité.

Lancé en 2020, le dernier groupement d'achat d'électricité regroupait 240 collectivités (dont la commune de CHANONAT) et établissements publics et représentait 6700 points de livraison pour 84 GWh par an de consommation.

Un accord-cadre couvrant la période 2020-2024 et composé de 2 marchés subséquents 2021-2022 et 2023-2024 a été conclu et se compose de 4 lots :

- **Lot 1** : Puissance supérieure à 36kVA en basse tension et inférieure ou égale à 250 kVA
- **Lot 2** : Puissance supérieure à 36kVA alimenté en haute tension (HTA)
- **Lot 3** : Puissance inférieure ou égale à 36 kVA
- **Lot 4** : Haute Valeur Environnementale

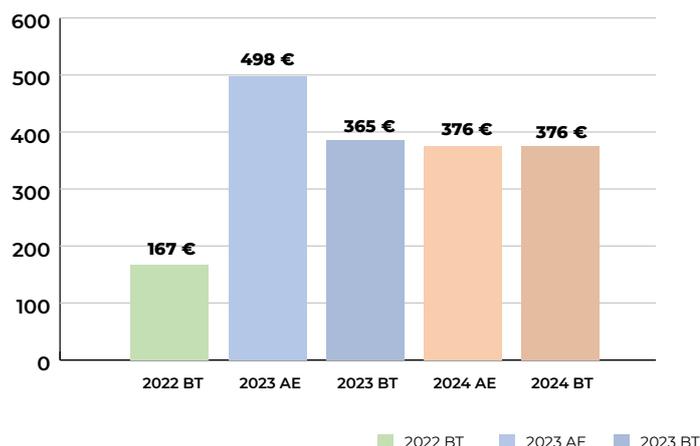
Le dernier marché subséquent a notamment été marqué par une forte augmentation des cours de l'énergie.

Évolution des tarifs 2024 applicables à CHANONAT

Les chiffres indiqués sont des valeurs toutes taxes comprises sauf mention contraire

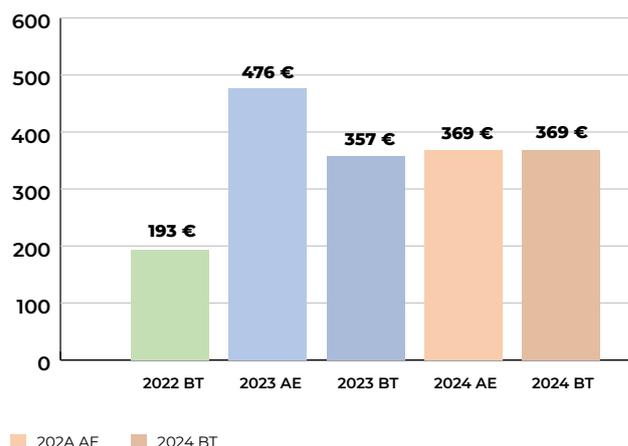
Lot n° 01 : ex-tarifs jaunes appelés segments C4

TE63 - Achat électricité - évolution des prix moyens (€ TTC par MWh)
Segment C4



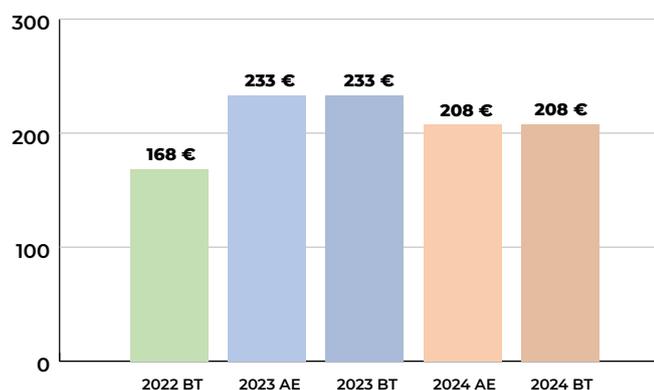
Lot n° 03 : ex-tarifs bleus appelés segment C5 bâtiments et usages assimilés

TE63 - Achat électricité - évolution des prix moyens (€ TTC par MWh)
Segment C5 bâtiments et assimilés



Lot n° 03 : ex-tarifs bleus appelés segment C5 éclairage public et assimilés

TE63 - Achat électricité - évolution des prix moyens (€ TTC par MWh)
Segment C5 bâtiments et assimilés



BT : Bouclier tarifaire - AE : Amortisseur Électricité



ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES (ZAENR)

Afin d'accélérer le déploiement des énergies renouvelables et renforcer l'acceptabilité des projets dans les territoires, la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables (loi « APER ») fait de la planification territoriale une disposition majeure et remet les communes au cœur du dispositif.

Très concrètement, elle prévoit que les communes définissent, après concertation des habitants, des « zones d'accélération » (ZAENR) favorables à l'accueil des projets d'énergies renouvelables (Article L1411-5-3 du code de l'énergie).

Dans un contexte d'urgence climatique et énergétique, il y a nécessité à agir rapidement et de déployer massivement l'ensemble des énergies renouvelables.

Qu'est-ce qu'une ZAENR ?

Il s'agit de zones propices à l'implantation des énergies renouvelables, pour lesquelles il y a un potentiel en termes de production d'énergie. Ces zones d'accélération concernent toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, l'hydroélectricité, le biogaz, la géothermie, le biogaz, etc.

Ces zones d'accélération doivent être validées par délibération du conseil municipal, après concertation avec le public, le syndicat mixte gestionnaire du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) au sujet de la montagne de la Serre. Un débat devra ensuite se tenir au sein de Mond'Arverne Communauté (MAC) sur la cohérence entre les zones d'accélération identifiées par les différentes communes et le projet de territoire de cette communauté de communes.

Quel intérêt pour CHANONAT ?

La définition des ZAENR permet au Maire d'identifier les secteurs où il souhaite prioritairement voir des projets s'implanter et de renforcer l'acceptabilité des ENR sur le territoire communal. Afin d'aider la commune dans cet important travail d'analyse, le bureau communautaire propose que MAC engage la réalisation d'un schéma de développement des ENR pour accompagner ses communes concernées dans le repérage de zones propices aux ENR, mais également pour réaliser un approfondissement du Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET).



PARTICIPATION DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AUX CHARGES DU SIAVA À COMPTER DE 2024

Le montant global de la participation des communes n'a pas été modifié sur le fond depuis 2018. En 2022, sans toucher au montant global de 1377k€, la répartition entre communes a été actualisée pour tenir compte de l'évolution du nombre des habitants raccordés.

Or, l'ensemble des achats, travaux et prestations ont fortement augmenté ces dernières années, sans compter les dépenses d'énergie qui ont accompagné cette tendance haussière.

La maquette prévisionnelle du budget 2024 montre

que le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de l'Auzon (SIAVA) ne peut pas prévoir de travaux de renouvellement du réseau intercommunal sans faire appel à un emprunt. En effet, la section de fonctionnement assez de bénéfice pour abonder fortement la section d'investissement.

Il a donc été proposé d'augmenter la participation des communes pour 2024 de la valeur de l'inflation soit d'environ 5%. De ce fait, la participation de la commune de CHANONAT pour 2024 augmente de 6066€ (cf. tableaux joints).

	ANNÉE 2021			ANNÉE 2024/2023		
	Population totale connue	Population raccordée	Taux de participation	Participation 2024	Participation 2023	Augmentation
Chanonat	1750	1729	5,48%	79 460 €	73 394 €	6 066 €
Clermont Auvergne Métropole	37 791	20 169	63,88%	926 260 €	876 598 €	49 662 €
La Roche-Blanche	3562	3312	10,49%	151 960 €	156 926 €	5 034 €
Le Crest	1301	1012	3,21%	46 545 €	45 166 €	1 379 €
Orcet	2897	2791	8,84%	128 180 €	121 038 €	7 142 €
Sivom de l'Albaret	3 489	2 561	8,11%	117 595 €	113 878 €	3 717 €
	50 790	31 574	100%	1 450 000 €	1 377 000 €	73 000 €

TRIBUNE LIBRE

LA LISTE DE L'ENGAGEMENT CITOYEN

QUELQUES BRÈVES DE VOS TROIS ÉLUS AUTOUR DES TRAVAUX DE LA COMMUNE

La rénovation de l'école primaire

Projet que nous soutenons et qui doit absolument répondre à l'évolution démographique de notre commune et à nos contraintes budgétaires : ce dossier d'envergure démarre enfin mais ne doit pas déraiper comme l'a fait la cantine. Nous y veillerons !

La rénovation de la salle des loisirs

Si nous ne sommes pas contre cette rénovation, nous ne validons pas la priorisation de ce chantier par rapport à d'autres comme la rénovation de l'école ou de l'église d'autant que toutes les subventions demandées ne sont pas obtenues.

L'église

Nous ne connaissons pas l'origine de la fissure qui a conduit à sa fermeture mais nous pouvons légitimement nous interroger sur les conséquences d'une absence d'aménagement de la place. Encore un chantier qui passe après la rénovation de la salle des loisirs !

Auvergne habitat

Nous soutenons ce projet qui sort de terre à l'entrée de Chanonat , (ancien terrain de boule vers le cimetière) et qui vous proposera l'accès à des professionnels de santé mais une fois de plus après l'annonce d'un centre multiservices avec notamment l'installation d'une épicerie, la réalité est toute autre.

Le padel

Ce projet, présenté hâtivement pendant la campagne électorale, est définitivement abandonné suite à la dissolution de l'association qui devait le gérer. Aucune alternative n'est proposée.

En conclusion l'exercice d'un mandat n'est pas toujours simple, il doit être conduit sans précipitation, avec des priorités, en défendant vos intérêts, et sans logique de réélection. Vos 3 élus s'attachent à cela et à pousser des initiatives afin de transformer une commune dortoir en une commune de vie.

Alexandra Chaumuzeau, Jean-Charles Colin, Xavier Denis et Augusto De Lima.



CONTACTS UTILES

MÉDECIN :

Dr Minh BAUD : 04 73 87 59 51
Dr Floriane PITON : 04 73 87 59 51

DENTISTES :

Adenium dentaire : 04 73 39 04 32

INFIRMIERS :

Audrey GRAPIN : 06 13 11 17 84
Lilian MOUGIN : 06 13 11 17 84

CLINIQUE DE LA châtaigneraie :

04 73 40 80 40

PHARMACIE LE GERGOVIAL :

04 73 79 40 05

SAPEURS POMPIERS : 18

SAMU : 15

POLICE SECOURS : 17

REPAS A DOMICILE :

Service de Mond'Arverne
Communauté

Peuvent bénéficier de ce service, les personnes âgées et les personnes, quel que soit leur âge, rencontrant une difficulté passagère à la suite d'une opération, d'une maladie ou pendant une convalescence.
04 73 39 62 00

AIDE À DOMICILE :

Service de Mond'Arverne
Communauté

Vous avez besoin d'aide dans votre quotidien : entretien de votre logement, préparation de vos repas, aide à la toilette, courses...
04 73 69 24 28

ÉCOLE PRIMAIRE :

Directrice : Catherine TOURNADRE
04 73 78 26 98

RESTAURANT SCOLAIRE :

04 73 69 44 30

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE :

04 73 69 44 30

MAIRIE DE CHANONAT

Le Bourg 63450 CHANONAT
Tél. 04 73 79 41 05
mairie-chanonat@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture au public :

Lundi et vendredi :
8h45-12h30 et 14h00-17h00
Mercredi : 8h45-12h30 et 14h00-16h30
Mardi, jeudi et samedi : 8h45-12h30

Directeur de publication :

Julien BRUNHES

Réalisation - Impression :

IMPRIMERIE DECOMBAT
Zone des Montels III, 25 Rue Georges Charpak,
63118 Cébazat
04 73 25 06 62
Imprimé sur papier recyclé.